

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 1^{er} avril 2025 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 25 mars 2025

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 28

Etaients présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Francis LEFEVRE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2025-04-16
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le compte administratif de l'exercice 2024, faisant apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	1 056 155,03
Dépenses	683 819,09
RESULTAT DE L'EXERCICE	372 335,94
Résultat antérieur reporté	388 895,73
Résultat de fonctionnement	761 231,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	1 191 989,91
Dépenses	1 095 150,26
RESULTAT DE L'EXERCICE	96 839,65
Résultat antérieur reporté	42 432,60
Résultat d'investissement avant RAR (restes à réaliser)	139 272,25

Restes à réaliser - dépenses	70 120,74
Restes à réaliser - recettes	54 130,53
Résultat d'investissement après RAR	123 282,04

Résultat global de l'exercice (résultat de fonctionnement + résultat d'investissement après RAR)	884 513,71
---	-------------------

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Inscrire le solde de **761.231,67 €** en recettes au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » de l'exercice 2025,
- Inscrire le montant de **139.272,25 €** en recettes au compte 001 « Solde d'exécution reporté » de l'exercice 2025,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

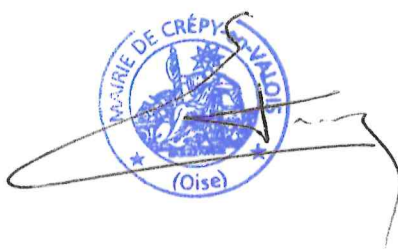
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 1^{er} avril 2025.

Publié sur le site internet
de la commune

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

le : 07 AVR. 2025



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture 060-216001750-20250401-DEL2025-04-16-DE Date de télétransmission : 07/04/2025 Date de réception préfecture : 07/04/2025
--